



Roissy, le 2 novembre 2010

**Air France ALPA**

**TOUS PILOTES**

**ET COMPAGNIES DU GROUPE AIR FRANCE**

## J – 2

Le projet de loi combattu par le SNPL France ALPA prévoit que toutes les facilités accordées par une société à un salarié d'une autre entreprise soient dorénavant chargées socialement.

Ces charges supplémentaires entraîneront en pratique la disparition pure et simple de tous ces avantages.

Sont donc voués à disparaître :

- Tous les billets GP (sans exception) de tous les salariés d'une compagnie aérienne octroyés sur une autre compagnie, que cette compagnie soit du même groupe (par exemple Air France) ou non, quelle soit française ou étrangère.
- Tous les avantages commerciaux par rabais tarifaires consentis par d'autres sociétés que celle qui vous emploie (Hertz, Accor, Orange, parkings d'aéroports, etc.).
- Tous ces avantages accordés à vos ayants droits.

Pour information, ne sont pas concernés les dits avantages au profit de nos retraités, mais aussi au profit de tous ceux qui relèvent des régimes spéciaux. Sans être exhaustif, il y a là les marins, la RATP, la SNCF, les agents des collectivités locales, etc..

**SNPL AF ALPA**

Le Dôme – Bât 5 – 5, rue de la Haye - BP 19955 - 95733 ROISSY CDG CEDEX  
Tél. : 01.49.89.24.31/22 - Fax : 01.49.89.24.39 - Email : [baf@snpl.com](mailto:baf@snpl.com)

Pour les autres, les taxes supplémentaires que devraient payer suite à cette loi les sociétés qui fourniraient de tels avantages entraîneront tout simplement la disparition de ces avantages !

Les compagnies interrogées nous l'ont d'ailleurs confirmé : elles refuseront de payer davantage de charges et ce, dès la mise en œuvre de la loi, le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Et ceci pour un gain nul pour l'Etat, puisque la disparition des avantages entraîne la disparition des taxes associées.

Un dispositif « perdant/perdant » !

Nous ne comprenons donc pas que le gouvernement continue à soutenir un texte sans intérêt pour lui et supprimant de nombreux avantages historiques pour les salariés.

Le SNPL France ALPA a été reçu ce jour, par le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre du préavis déposé. Le gouvernement a écouté de manière attentive nos remarques, tant sur le décalage entre l'objectif recherché et la cible atteinte, que sur les conséquences de cette loi. Une réécriture du texte doit nous être rapidement proposée.

Les lignes ont l'air de bouger mais nos demandes ne sont toujours pas satisfaites. Dès lors, il convient de rester mobilisés en vue du conflit du :

**Vendredi 5 novembre 2010 00h01 locales Paris**

**au**

**Lundi 8 novembre 23h59 locales Paris**

Une note détaillant l'ensemble de la problématique est disponible pour tous les pilotes sur le site du SNPL [www.snpl.com](http://www.snpl.com).

Les Bureaux du Groupe Air France